



## AVIS PUBLIC

### Dépôt du budget de l'année 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

---

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, avis public est donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion sera tenue à **19 h, le lundi, 12 décembre 2016**, en la salle du conseil, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Au cours de cette séance, le budget pour l'année 2017 et le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 seront adoptés.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les délibérations de cette séance extraordinaire du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce budget ou ce programme triennal d'immobilisations.

**Fait à Bois-des-Filion, ce 22 novembre 2016.**

**Charles-Hervé Aka, LL.M**  
**Greffier**